

dienne et sont l'objet de l'attention soutenue des sociologues, des fonctionnaires municipaux, des financiers et surtout du contribuable citadin.

Tout d'abord, l'investigation tentée par les statisticiens dans ce champ présentait les plus grandes difficultés, tant en raison de l'impossibilité de comparaison des données colligées par les gouvernements provinciaux que de l'absence totale de ces données dans trois provinces, six seulement ayant colligé et publié leurs statistiques municipales en 1919. Toutefois, le Bureau Fédéral de la Statistique, déférant au désir exprimé par l'Union des municipalités canadiennes et la Ligue des améliorations municipales du Canada, entreprit par l'intermédiaire de sa Section des Finances de mettre à jour la statistique financière des municipalités ayant une population de 10,000 âmes et plus, après avoir fait approuver par les provinces sa méthode et ses formules. Les résultats de la première investigation, couvrant l'année 1919, ont été publiés sous une forme sommaire dans l'Annuaire de 1920, pp. 578-587; ils ont également fait l'objet d'un rapport spécial. Subséquemment, parurent d'autres rapports similaires, l'un consacré aux municipalités de 3,000 à 10,000 âmes et l'autre aux municipalités de 1,000 à 3,000 âmes. Les données de ces derniers rapports ont été synthétisées dans l'Annuaire de 1922-23, pages 824-7.

Statistiques des municipalités urbaines de 5,000 âmes et plus.—Dans son édition de 1925 l'Annuaire donnait les statistiques détaillées de 81 municipalités urbaines peuplées d'au moins 5,000 âmes, et ce pour l'année 1922 (voir pages 814-816). Les mêmes statistiques, avec plus de détails, font l'objet d'un rapport spécial publié et distribué sur demande, par le Bureau Fédéral de la Statistique

Municipalités urbaines de 1,000 à 5,000 âmes.—Le Bureau Fédéral de la Statistique a compilé les statistiques financières de 257 municipalités urbaines ayant une population de 1,000 à 5,000 âmes et contenant ensemble 551,461 habitants, en 1922. Les chiffres sont ceux de l'année solaire 1922; ils sont résumés dans l'Annuaire de 1925, pages 816-820. On peut se procurer au Bureau des exemplaires de ce rapport.

4.—Richesse et revenus de la nation.

1.—Richesse nationale.

La richesse nationale d'un pays, c'est-à-dire l'agrégat de la valeur des biens de toutes sortes existant dans le pays, autres que les ressources naturelles inexploitées, peut être comptée selon différentes méthodes. La plus familière de ces méthodes consiste à opérer le dépouillement des déclarations faites par les contribuables en vue de l'impôt sur le revenu et d'en dégager le capital, mais elle ne peut être appliquée que dans les pays où les revenus sont exactement évalués. Une seconde méthode a pour base les déclarations de successions, la valeur des biens laissés par les défunts servant à l'établissement d'une moyenne. Une troisième méthode atteint cet objet au moyen d'un recensement très complet opéré dans chaque famille. Dans le tableau qui suit nous avons adopté un mode différent que nous appellerons la méthode de l'"inventaire"; elle consiste à totaliser les capitaux placés dans l'agriculture, l'industrie, les maisons et bâtiments, etc.

Il est évident qu'une statistique de cette nature ne peut prétendre à l'exactitude parfaite. La conception de la richesse est intangible et un calcul de cette sorte contient nécessairement de nombreux éléments d'incertitude. D'autre part, il faut remarquer que les chiffres des tableaux 33 à 35 sont ceux de l'année 1921 (il n'en existe pas de plus récents) et qu'en 1921 la valeur monétaire des propriétés, des marchandises, etc., était encore anormale. Il est vraisemblable que les estimations